

Route nationale N4

Canton Zoug

Projet général: Rapport d'impact sur l'environnement et décision du Conseil fédéral relative à l'impact sur l'environnement

Conformément à l'art. 20 de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE, RS 814.011), le rapport d'impact ayant trait au projet général de la route nationale N4.1.1/4.1.2, tronçon Rütihof–Blegi (km 5.780 au km 11.390) ainsi que la décision du Conseil fédéral y relative pourront être consulté du 30 mai 2005 au 1^{er} juillet 2005 à l'Office fédéral des routes, Worblentalstrasse 68, Berne.

Cet office reçoit les intéressés du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h, sur rendez-vous (téléphone 031 322 94 31).

14 juin 2005

Office fédéral des routes